

Réunion Jeudi 20 Décembre 2018 à 14h30 à Villecomtal sur Arros

Présents :

- *Représentants de la collectivité :*

Madame Céline SALLES, Présidente de la Communauté de Communes et du CIAS Astarac Arros en Gascogne

Monsieur Gérard FAUQUE, vice-président de la Communauté de Communes et du CIAS Astarac Arros en Gascogne,

Monsieur Daniel POMIES, conseiller communautaire de la Communauté de Communes et membre du conseil d'administration du CIAS Astarac Arros en Gascogne

- *Représentants du personnel :*

Marilys ARROUDÈRE, représentante CGT, titulaire,

Solange ESSEUL, représentante CGT, titulaire,

Chantal DELHOM, représentante CGT, titulaire,

Laurent SORIANO, représentant CGT, suppléant,

Donna MEIJER, représentante CGT, suppléante,

Laëtitia RUMEAU, représentante CGT, suppléante.

Excusées :

Sylvie LAHILLE, secrétaire, remplacée par Daniel Pomiès

Donna MEIJER, représentante CGT, suppléante

- *Fonctionnaires assistants administratifs :*

Monsieur Damien HILSON, Directeur Général des Services

Madame Marie-Pierre CLAVERIE, responsable du pôle administratif,

La séance est ouverte à 14h35 par Céline SALLES, Présidente de la Communauté de Communes et du CIAS Astarac Arros en Gascogne, qui préside la séance.

Ordre du jour :

- Installation du Comité Technique
- Approbation du Règlement intérieur du CT

1- Rappel des résultats des élections et composition du CT

Madame la Présidente de séance procède à l'installation du comité technique comme suit :

- Rappel des résultats des élections et de la composition du comité technique :
3 sièges ont été attribués à la liste CGT.

Ont été élus :

Représentants de la collectivité (CGT/SP)	
TITULAIRES	SUPLÉANTS
Céline SALLES	Gérard FAUQUÉ
Annie BOURDALLÉ	Patrick DUCOMBS
Sylvie LAHILLE	Daniel POMIES
Représentants de la collectivité - REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL	
TITULAIRES	SUPLÉANTS
Chantal DELHOM	Laurent SORIANO
Solange ESSEUL	Donna MEIJER
Marilys ARROUDERE	Laëtitia RUMEAU

- Rappel règlementaire sur les conditions de vote du comité technique
- Rappel des cas de saisine du comité technique.

2- INSTALLATION DU COMITE TECHNIQUE

Madame la Présidente explique qu'il convient de désigner

- parmi les membres représentants de la Communauté de Communes un Président de CT, ainsi qu'un Secrétaire.
- parmi les membres représentant du personnel un Secrétaire Adjoint.

Sont ainsi désignés :

- Présidente du CT : Céline SALLES
- Secrétaire du CT : Sylvie LAHILLE
- Secrétaire Adjointe du CT : Chantal DELHOM

3- APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Un exemplaire d'une proposition de règlement intérieur est remis à chacun des membres du CT.

Madame la Présidente de séance procède à la lecture du document. Chaque article du règlement est validé par les membres.

Au terme de ce débat, le règlement intérieur est adopté à l'unanimité des votes des représentants du personnel et des représentants de la Communauté de Communes et du CIAS.

Un exemplaire du règlement adopté par le CT sera remis à chacun des membres après signature de Madame la Présidente.

Demandes des représentants du personnel et réponses du collège élus :

- La représentante du personnel CGT demande la possibilité de fixer un nombre de réunions par an supérieur au nombre réglementaire pour le CT.

Madame la Présidente rappelle qu'il est inscrit dans le RI 2 réunions, et il est convenu qu'en fonction des besoins, il sera organisé autant de réunions que nécessaire.

- La représentante du personnel CGT demande la possibilité de recevoir le dossier avant les 8 jours fixés dans le RI.

Madame la Présidente rappelle qu'il est inscrit dans le RI, un délai de 8 jours déjà contraignant pour le service RH et précise que les réunions de dialogue social seront réintroduites pour instruire les dossiers au fur et à mesure sans attendre les réunions de CT. Au final, la transmission des dossiers sous 8 jours est actée par les représentants du personnel et des élus.

- La représentante du personnel CGT formule une demande pour obtenir l'envoi des convocations et des dossiers par courrier et par mail.

Il est acté que les convocations feront l'objet d'un envoi par mail, après autorisation écrite des personnes concernées, et par courrier sous pli cacheté par respect de la confidentialité.

- La représentante du personnel CGT soulève le fait qu'il n'est pas remis chaque année le rapport en matière de personnel. (Rapport d'état de la collectivité ou bilan social).

Madame la Présidente rappelle le contexte particulier de sous effectif de l'administration et le souhait de la collectivité de remplir ses obligations sans faillir dans l'avenir dès que les services seront à nouveau dotés en personnel.

- Les représentants du personnel demandent le rétablissement de la réunion dite de « dialogue social » initiée en début d'année 2018.

Gérard Fauqué, rappelle la volonté de dialogue social de la collectivité qui se traduit par le maintien d'une parité totale au sein des deux collèges élus et personnel. Il explique que c'est une force au service des agents et de la collectivité.

Les réunions de dialogue social seront rétablies. Au minimum, deux réunions seront organisées entre la tenue des deux réunions du CT portant ainsi à quatre temps obligatoires par an que se fixe les parties + une réunion en préalable du CT pour s'entendre sur la teneur des sujets.

3 – Calendrier prévisionnel 2019 des séances du CT

Fixer au moins 2 périodes ;

1^{er} semestre 2018 : Courant mai

2^{ème} semestre 2018 : Courant octobre

4 – Questions diverses

- Local : problèmes de matériels déjà signalés. L'administration s'engage devant le collège élu à faire le nécessaire dès que possible.
- Affichage des PV : le collège des représentants du personnel CGT demande à une plus large diffusion dans les structures. L'administration s'engage à vérifier le cadre légal de diffusion.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente lève la séance à 15h35.

La Présidente,

P/O La Secrétaire,

La Secrétaire Adjointe,



Céline SALLES

Sylvie LAHILLE
Daniel PORIÈS



Chantal Delhom

